

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ

LOUISVILLE & NASHVILLE
ARRIVEE
Départ tous les jours... 7:15 a.m.

QUEEN & CRESCENT ROUTE.
ARRIVEE
No 1 Limited... 8:45 a.m.

ILLINOIS CENTRAL.
ARRIVEE
No 3 Chicago Limited... 8:15 p.m.

THE YAKOO AND MISSISSIPPI VALLEY.
ARRIVEE
Vicksburg express... 9:40 p.m.

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.
ARRIVEE
Local... 11:10 a.m.

TEXAS AND PACIFIC.
ARRIVEE
Fort Worth and Hot Springs express... 7:30 a.m.

NEW ORLEANS, PORT JACOBSON AND GRANDISLE.
ARRIVEE
Dimanche seulement... 7:35 p.m.

LOUISIANA SOUTHERN RAILWAY.
ARRIVEE
Tous les jours excepté dimanche... 9:10 a.m.

Services Religieux.

CATHÉDRALE ST-LOUIS.

Dimanche, messes à 6, 7, 8, 9 et 11 heures.

STE MARIE, Archevêché.

Dimanche, messes à 5:30, 7:00, 8:00 et 9:30.

IMMACULEE-CONCEPTION.

Dimanche, messes à 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 heures.

ST ANTOINE DE PADOUÉ.

Dimanche, messes à 8 heures et à 10 heures.

ST-PATRICK.

Dimanche, Messes à 6 h. 30, 7 h et 10 h.

ST-THÉRESE.

Dimanche, Messes à 6, 7, 30, à 8 h 10 pour les enfants.

ANNONCIATION.

Dimanche, messes à 7, 8 et 9:30.

STE ANNE.

Dimanche, Messes à 6 h 1/2, 8 et 9 1/2 heures.

ST AUGUSTIN.

Dimanche, messes à 6:30, 8, 9 et 10:30.

STE ROSE DE LIMA.

Messes le dimanche à 7, 8 et 10 heures.

ST VINCENT DE PAUL.

Messes le dimanche à 7 et 9:30 A.M.

MATER DOLOROSA.

Messes le dimanche à 7 et 9:30 A.M.

SECOND CHURCH OF CHRIST SCIENTIST.

Messes le dimanche à 7, 8 et 11 heures.

BULLETIN FLUVIAL.

Revue des Cours, 16 août 1905.

Fort Worth and Hot Springs express... 7:30 a.m.

Local... 11:10 a.m.

Fort Worth and Hot Springs express... 7:30 a.m.

Local... 11:10 a.m.

Fort Worth and Hot Springs express... 7:30 a.m.

Local... 11:10 a.m.

Fort Worth and Hot Springs express... 7:30 a.m.

Local... 11:10 a.m.

Fort Worth and Hot Springs express... 7:30 a.m.

Local... 11:10 a.m.

Fort Worth and Hot Springs express... 7:30 a.m.

Local... 11:10 a.m.

Fort Worth and Hot Springs express... 7:30 a.m.

Local... 11:10 a.m.

Fort Worth and Hot Springs express... 7:30 a.m.

Local... 11:10 a.m.

Fort Worth and Hot Springs express... 7:30 a.m.

Local... 11:10 a.m.

Fort Worth and Hot Springs express... 7:30 a.m.

Local... 11:10 a.m.

Fort Worth and Hot Springs express... 7:30 a.m.

Local... 11:10 a.m.

Fort Worth and Hot Springs express... 7:30 a.m.

Local... 11:10 a.m.

Fort Worth and Hot Springs express... 7:30 a.m.

CHARTRE

De la compagnie dite:

NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY.

JUIN 1905.

ETAT DE LA LOUISIANE

Qu'il soit en la date de la présente...

ARTICLE I.

Le stock de la dite corporation sera...

ARTICLE II.

Le stock de la dite corporation sera...

ARTICLE III.

Les objets et fins pour lesquels est...

ARTICLE IV.

Le stock capital de la dite corporation...

ARTICLE V.

Le stock capital de la dite corporation...

ARTICLE VI.

Le stock capital de la dite corporation...

ARTICLE VII.

Le stock capital de la dite corporation...

ARTICLE VIII.

Le stock capital de la dite corporation...

ARTICLE IX.

Le stock capital de la dite corporation...

ARTICLE X.

Le stock capital de la dite corporation...

ARTICLE XI.

Le stock capital de la dite corporation...

ARTICLE XII.

Le stock capital de la dite corporation...

ARTICLE XIII.

Le stock capital de la dite corporation...

ARTICLE XIV.

Le stock capital de la dite corporation...

ARTICLE XV.

Le stock capital de la dite corporation...

ARTICLE XVI.

Le stock capital de la dite corporation...

ARTICLE XVII.

Le stock capital de la dite corporation...

ARTICLE XVIII.

Le stock capital de la dite corporation...

ARTICLE XIX.

Le stock capital de la dite corporation...

ARTICLE XX.

Le stock capital de la dite corporation...

ARTICLE XXI.

Le stock capital de la dite corporation...

ARTICLE XXII.

Le stock capital de la dite corporation...

ARTICLE XXIII.

Le stock capital de la dite corporation...

ARTICLE XXIV.

Le stock capital de la dite corporation...

ARTICLE XXV.

Le stock capital de la dite corporation...

ARTICLE XXVI.

Le stock capital de la dite corporation...

ARTICLE XXVII.

Le stock capital de la dite corporation...

ARTICLE XXVIII.

Le stock capital de la dite corporation...

CHARTRE

Je, le soussigné, Annotateur des Hypothèques...

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

CHARTRE

Je, le soussigné, Annotateur des Hypothèques...

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

Succèsion de Marie Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans.

C. LAZARD & CO., L'ld. LES ANCIENS ET POPULAIRES MARCHANDS DE VETEMENTS CONFECTIONNES, d'Articles de toilette et de Chapeaux.

D. MERCIER'S SONS. Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

PORTEZ-MOI CETTE ANNONCE et je vous vendrai n'importe lequel des articles de mon stock au prix coûtant.

F. A. BRUNET, IMPORTATEUR DIRECT. HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLIER.

Alliances et tous autres genres de Bagues de Mariage. Médailles de tous dessins en argent et en or.

WM. FRANTZ & CO., JOAILLIERS. SUCCESSEURS DE FRANTZ BROS & CO.

L'ABEILLE - DE LA - Nlle-Orléans. CUMBERLAND TELEPHONE 2096-21.

INCORPORÉE EN 1855. PARTES PAYÉES AU COMPTANT, SANS ESCOMPTE, IMMÉDIATEMENT AJUSTÉES. SUCCURSALE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN MUTUAL DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

THE TEXAS PACIFIC RAILWAY. LA PLUS COURTE LIGNE A DENVER LIGNE DROITE A DALLAS CITY LA LIGNE LA PLUS DIRECTE POUR LA CALIFORNIE.

DALLAS AND FT. WORTH SANS CHANGEMENT. BUREAU DES BILLETS. 307 West Chicago.

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe. FONDÉE EN 1871.